



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 66870

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé concernant la situation que connaissent les centres de santé compte tenu du manque grandissant d'infirmières depuis plus d'un an. En effet, l'Union nationale des associations coordinatrices de soins et de santé est confrontée à de grandes difficultés pour parvenir à assurer, au quotidien, les soins que nécessitent certains patients à domicile en raison de la forte pénurie de personnels infirmiers qualifiés pour réaliser ces différents actes. Si l'on tient compte que la population destinataire de cette catégorie de soins et de services est, par nature, fragilisée, cette situation se trouve accentuée dans la mesure où ces personnes ne peuvent plus recevoir les soins vitaux qu'elles sont en droit de recevoir. Par voie de conséquence, il est évident que la baisse des soins à domicile conduira inévitablement à une charge hospitalière plus importante et donc nettement plus coûteuse sur le plan de l'assurance maladie. Aussi, il lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement compte prendre afin de permettre à ces associations de poursuivre pleinement et efficacement leur tâche auprès des nombreux partients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66870

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5547